

Conditions d'utilisation du coffre-fort numérique BCGE (e-Safe by BCGE)

Article 1 – e-Safe BCGE

La Banque Cantonale de Genève (la banque), en partenariat avec la société Swisscom, met à la disposition des détenteurs d'un accès BCGE Netbanking un espace de stockage numérique sécurisé crypté (e-Safe BCGE) destiné à faciliter la gestion (réception, classement, conservation, consultation et communication) de données personnalisées et à fin d'utilisation privée (documents comprenant du texte et/ou des images). Le produit e-Safe comprend notamment un espace de stockage regroupant les documents bancaires entrants et d'autres espaces dans lesquels des fichiers personnels peuvent être téléchargés. **La description complète des fonctionnalités et des tarifs de cette prestation ainsi que les informations relatives à son utilisation sont disponibles sur le site Internet de la banque (www.bcge.ch/safe) et font partie intégrante des présentes conditions.** La banque se réserve le droit de modifier en tout temps le contenu et les modalités d'utilisation du compte e-Safe BCGE, en fonction de l'évolution du produit

Le produit e-Safe BCGE est également une boîte aux lettres ouverte pour la réception des documents des entreprises associées dont la BCGE. Le client qui souscrit à ce produit pourra également activer cette fonction envers les expéditeurs proposés dans le menu « Entreprise » du produit.

Article 2 – Accès à e-Safe BCGE

2.1 L'accès au compte e-Safe BCGE est ouvert à toute personne ayant des prestations à la BCGE et disposant d'une connexion Internet et d'un navigateur, et qui s'est identifiée au moyen de :

- son numéro d'utilisateur BCGE Netbanking,
- son mot de passe personnel correspondant, ainsi que
- sa clé d'identification, dont l'utilisation est décrite sur le site internet de la banque (www.bcge.ch).

L'espace de stockage ne peut avoir plus d'un titulaire (un seul numéro d'utilisateur par e-Safe BCGE).

2.2 Celui-ci peut autoriser un autre titulaire de compte e-Safe BCGE ou DocSafe de Swisscom à accéder à son espace de stockage. Les autorisations sont gérées par l'utilisateur lui-même depuis son espace de stockage.

Article 3 – Collecte de données

Les données sont enregistrées dans l'espace de stockage par la banque, par des tiers (p.ex. Swisscom), ou par l'utilisateur lui-même, et demeurent à la disposition exclusive de celui-ci, sous réserve de dispositions légales ou réglementaires contraires, ou d'injonctions ou de décisions de justice ou d'autorités ordonnant d'y avoir accès. Les serveurs sont hébergés et les données stockées en Suisse.

Article 4 – Partage de données

L'utilisateur dispose d'une option lui permettant de partager son e-Safe ou uniquement certains dossier ou fichiers avec un autre utilisateur e-Safe ou un autre utilisateur de la solution DocSafe de Swisscom. L'utilisateur est rendu attentif au fait que :

- en activant cette option, les autres utilisateurs qui ont connaissance du DocSafe ID de l'utilisateur peuvent l'identifier avec son nom qui sera affiché lors d'une recherche.
- la banque recommande à l'utilisateur, en cas de partage de l'e-Safe avec un autre utilisateur, d'activer temporairement, le temps du partage, cette option puis de la désactiver à nouveau après le partage
- en activant lui-même cette option, et en permettant que son nom soit affiché dans l'outil de recherche d'autres utilisateurs e-Safe, l'utilisateur reconnaît que la banque ne viole pas le secret bancaire

En cas de partage de ses données, l'utilisateur demeure alors seul responsable du contenu de ses communications, la banque déclinant toute responsabilité à cet égard.

Article 5 – Suppression de données

Durant l'exploitation du service, le contenu de l'espace de stockage ne peut être supprimé que par son titulaire. Toute suppression est irrévocable et conduit à la perte définitive des données concernées.

D'éventuelles obligations légales ou contractuelles de conservation des données relèvent de la responsabilité générale du titulaire ou de l'expéditeur de celles-ci.

Article 6 – Intégrité des données

Les données intégrées à l'espace de stockage ne peuvent pas être modifiées, jusqu'à leur suppression.

Article 7 – Informations sur le processus de traitement

Les informations relatives au traitement (p.ex. enregistrement, consultation, transfert, suppression) des données conservées dans l'espace de stockage sont intégralement et en tout temps accessibles au titulaire de celui-ci, à l'exclusion de la banque et Swisscom, sous réserve d'une obligation légale ou réglementaire contraire, ou d'une injonction ou d'une décision de justice ou d'une autorité.

L'expéditeur ne peut être renseigné que sur le moment de la transmission, de la première consultation ou de la suppression des données qu'il a transmises.

Article 8 – Interruption du service

Dans la mesure du possible, la banque informe en temps utile le titulaire du compte e-Safe BCGE de toute interruption du service, nécessaire à sa maintenance. Elle s'efforce d'en limiter au maximum la durée.

Article 9 – Comportement

Dans le cadre de l'utilisation de son compte e-Safe BCGE, le titulaire est tenu de s'abstenir de tout comportement susceptible de porter atteinte aux intérêts de la banque ou de tiers. Il s'engage notamment à ne pas :

- Pénétrer sans autorisation dans des systèmes informatiques de tiers (hacking).
- Nuire aux systèmes informatiques de tiers en envoyant/transférant des flux de données et/ou des courriels (spam/mail-bombing).
- Rechercher des accès ouverts à des systèmes informatiques (port scanning).
- Fausser des adresses IP, des en-têtes de courriels et de news, et diffuser des virus.
- Rendre accessibles des contenus protégés par des droits d'auteur en dehors du cadre légal autorisé.
- Stocker et rendre accessibles des contenus illicites.

En cas d'abus de son titulaire, la banque se réserve le droit de clôturer avec effet immédiat et sans indemnité le compte e-Safe BCGE.

Article 10 – Contenu

L'espace de stockage du compte e-Safe BCGE ne peut contenir que des données personnalisées et à fin d'utilisation privée (par exemple des documents comprenant du texte et/ou des images, en particulier documents bancaires, des mots de passe, etc.), à l'exclusion de données personnelles sensibles (par exemple ayant trait aux opinions ou activités religieuses, philosophiques, politiques, syndicales ou culturelles, la santé, la sphère intime ou l'appartenance ethnique, des mesures d'aide sociale, ou des poursuites ou sanctions pénales ou administratives du titulaire ou d'un tiers), de virus et logiciels malveillants, par exemple chevaux de Troie, contenus illicites (par ex. fichiers en violation de droits de propriété intellectuelle ou droit de la personnalité de tiers), et valeurs patrimoniales sous forme numérique telles que crypto-monnaies en relation avec la technologie *blockchain* : *Bitcoin*, *Ether*, *Peercoin*, etc. Le titulaire répond de tout dommage résultant de la non-observation de cette disposition.

Article 11 – Protection des données

Le titulaire de la prestation e-Safe BCGE est rendu attentif au fait que les interactions des utilisateurs au sein du système sont mesurées de manière anonyme (p. ex. nombre de clics, chemins de clics) à fins statistiques ou d'amélioration des services de la banque. Les données traitées ne font toutefois l'objet d'aucune mesure et demeurent, pour le surplus, strictement confidentielles.

Article 12 – Exclusion de responsabilité de la banque

En dépit de tous ses efforts et de l'utilisation des technologies modernes, la banque n'est pas en mesure de garantir le fonctionnement ininterrompu et permanent de la prestation e-Safe

BCGE. Elle rend en particulier l'utilisateur attentif au fait qu'**aucune sécurité absolue ni absence totale de défauts ne peut être atteinte pour le traitement de l'information**, et ne saurait dès lors être tenue pour responsable d'une défaillance à cet égard. L'utilisateur supporte ainsi seul les conséquences d'un éventuel accès non autorisé aux données conservées sur son compte e-Safe BCGE.

Dans les limites légales, la banque ne saurait être tenue responsable de l'accès et l'utilisation du compte e-BCGE, incluant tout accès et ou utilisation autorisé(s) ou non-autorisé(s) par un tiers, du contenu du compte e-Safe BCGE, ainsi que du comportement et/ou des activités du titulaire ou de tiers en relation avec le compte e-Safe BCGE. Veuillez considérer le fait qu'aucune limite temporelle n'est généralement fixée pour l'enregistrement de vos données. Il est donc tout à fait possible que l'application requise pour la lecture et/ou le traitement de vos données ne soit plus disponible lorsque vous souhaitez l'appeler. Il en va de votre seule responsabilité de garantir la disponibilité du matériel et des logiciels requis et de migrer les données si nécessaire.

Article 13 – Intervention illicites tierces

Conformément au point 4.4 des conditions d'utilisation BCGE Netbanking, la banque exclut toute responsabilité quant au matériel de l'utilisateur. En particulier, la banque n'assume pas de responsabilité pour tous les dysfonctionnements, pannes, dommages que pourrait subir ou qui pourraient être causés à l'équipement du client et/ou de l'utilisateur ou aux données qui y sont enregistrées par des déficiences techniques, des dérangements, des surcharges ou notamment des interventions tierces illicites, sauf si une faute grave lui est imputable.

Ainsi, l'utilisateur est rendu attentif,

- conformément au point 4.5 des conditions d'utilisation BCGE Netbanking, qu'il existe notamment un risque latent qu'un tiers accède au terminal de l'utilisateur à l'insu de ce dernier lors de l'utilisation des prestations Netbanking. Malgré toutes les mesures de sécurité, la banque ne peut pas, pour des raisons techniques, assumer de responsabilité en ce qui concerne ce terminal.
- qu'une intervention tierce illicite sur le terminal de l'utilisateur permettrait à ce tiers d'accéder aux contenus, de supprimer ou d'ajouter des fichiers
- que la banque ou Swisscom, l'entreprise en charge de l'exploitation d'e-Safe, n'ont pas accès en consultation et en gestion aux fichiers déposés dans l'e-Safe de l'utilisateur
- qu'en cas d'effacement illicite ou par mégarde, la banque ou Swisscom n'ont pas la possibilité de restaurer ce fichier. La banque recommande à l'utilisateur d'avoir un système de sauvegarde auxiliaire et un canal alternatif à Internet pour que l'utilisateur se préserve d'une intervention illicite qui aurait infecté tous ses accès, notamment à d'autres systèmes de sauvegarde en ligne.
- qu'en cas de consultation illicite de l'e-Safe de l'utilisateur, depuis le terminal de l'utilisateur, la banque ou Swisscom n'est pas en mesure de détecter ces intrusions. La banque recommande de ne pas conserver des données pouvant compromettre la sécurité de l'utilisateur ou permettant à un tiers de d'exercer sur l'utilisateur un chantage.

- qu'il est responsable de surveiller que des contenus illicites ne soient pas ajoutés à son e-Safe et qu'il est tenu de le vérifier régulièrement.
- qu'il est responsable des données enregistrées dans la fonction de sauvegarde des mots de passe de l'e-Safe. La banque déconseille l'enregistrement des mots de passes importants tels que ceux permettant d'enclencher des paiements ou d'accéder à des services en ligne avec une connexion directe à des fonctions de paiements.

Article 14 – Résiliation

Le client peut à tout moment et sans préavis requérir la clôture de son compte e-Safe BCGE. La demande doit être adressée à la banque par écrit ou par le biais de la messagerie sécurisée de BCGE Netbanking. **Sous réserve de dispositions légales ou réglementaires contraires, d'une injonction ou d'une décision d'une autorité ou d'un tribunal compétent(e), en cas de résiliation de la prestation ou de la relation, toutes les données relatives au compte e-Safe BCGE seront définitivement supprimées après un délai approprié défini par la BCGE.** La banque n'étant tenue à aucune obligation de notification à cet égard, le titulaire du compte e-Safe BCGE demeure seul responsable de la récupération en temps opportun des données qu'il a conservées.

Article 15 – Modifications

La banque se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions et toute modification de contrat doit être fait par écrit uniquement.

Les modifications seront notifiées au client par le canal BCGE Netbanking ou par tout autre moyen jugé approprié. A défaut de contestation écrite du client dans le délai d'un mois après la communication, les modifications seront considérées comme approuvées. Les conditions d'utilisation sont disponibles sur le site internet de la banque (www.bcge.ch).

Article 16 – Traitement des données du e-Safe en cas de décès de l'utilisateur

Sous réserve de dispositions légales et réglementaires contraires, d'une injonction ou d'une décision d'une autorité ou d'un tribunal compétent(e), ou d'instructions contraires du titulaire, en cas de décès de celui-ci, la banque détruira l'intégralité de l'espace de stockage dans un délai approprié défini par la BCGE suivant la réception de l'information par la banque que le titulaire est décédé.

Article 17 – Application supplétive des conditions d'utilisation BCGE Netbanking

Les conditions d'utilisation BCGE Netbanking s'appliquent à titre supplétif. En cas de divergence entre les conditions d'utilisation BCGE Netbanking et les présentes conditions, les conditions d'utilisation du coffre-fort numérique BCGE (e-Safe by BCGE) prévalent.

Article 18 – Droit applicable et for

Le droit suisse est applicable et le for pour toutes les procédures est à Genève, sous réserve de recours au Tribunal fédéral à Lausanne. La banque demeure toutefois en droit d'ouvrir action au domicile du titulaire du compte e-Safe BCGE ou devant tout autre tribunal compétent.